



Ecole Notre Dame
12, rue d'Issé
44590 St Vincent des Landes
02 40 55 33 17
ec.st-vincent-landes.notre-dame@orange.fr

Madame, Monsieur,

Voici quelques renseignements concernant l'année scolaire 2023-2024

STRUCTURE DE L'ECOLE

CE2-CM1-CM2	Mme GUILLEVIC Dominique	Personnel de service <u>ASEM:</u> Mme RAGOT Océane
CP-CE1	Mme VISSET Maryse (Cheffe d'établissement)	
PS-MS-GS	Mme COUVERT MARIE	
POSTE D'ADAPTATION	Mme HORHANT Véronique	

VIE SCOLAIRE

Horaires des classes

	L M J V
MATIN	8h40 -12H
APRES-MIDI	13h25 -16h20

L'école ouvre 10mn avant chaque rentrée ; soit 8h30 le matin et 13h15 l'après-midi.
Nous vous remercions de respecter ces horaires à l'arrivée et à la sortie.
Les enfants de moins de 7 ans doivent rentrer accompagnés. Les autres peuvent rentrer à pied, à vélo ou en voiture. Dans ce dernier cas, les parents viennent chercher leurs enfants sur la cour.

Calendrier scolaire

Rentrée	Le lundi 4 septembre
Toussaint	Du vendredi 20 octobre (après la classe) au lundi 6 novembre (matin)
Noël	Du vendredi 22 décembre (après la classe) au lundi 8 janvier (matin)
Hiver	Du vendredi 23 février (après la classe) au lundi 11 mars (matin)
Printemps	Du vendredi 19 avril (après la classe) au lundi 6 mai (matin)
Vacances d'été	Le vendredi 5 juillet (après la classe)

Attention !

Vendredi de l'Ascension

Les enfants n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024.

Stationnement / Parking

L'arrêt et la dépose minute n'est pas autorisée devant le portail de l'école.

Vous disposez du parking de l'Espace Campagn'arts et du parking face au cabinet médical pour vous stationner.

Rencontre avec les enseignants

Les parents qui désirent rencontrer les enseignants pourront prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance de leur enfant, par mail ou par téléphone au moins un jour à l'avance. Ils sont cordialement invités aux réunions de classe ou autres.

Cahier de correspondance

Pour faciliter la liaison entre les familles et l'école, chaque élève reçoit un cahier de correspondance qu'il doit toujours conserver dans son cartable. Toute information envoyée par l'école doit être signée par les parents.

Absence

Toute absence (prévue ou non) doit être justifiée par un billet daté et signé en indiquant le motif (cf modèle fourni). Ce document est obligatoire dans le registre d'appel de la classe.

Les absences pour convenance personnelle (vacances ...) sont soumises à une autorisation de l'inspecteur de la circonscription. Les parents doivent faire un courrier au chef d'établissement qui transmettra la demande.

Santé

Les médicaments ne sont pas autorisés à l'école.

En cas de traitement prolongé (asthme, allergie...) il est nécessaire d'établir un PAI en relation avec la médecine scolaire.